



Manifester n'est pas un crime !

Au lendemain des mobilisations du 28 avril, la CGT se voit à nouveau dans l'obligation de dénoncer la répression que subissent les militants syndicaux, ainsi que toute personne exerçant son droit de s'organiser et de manifester.

Ainsi, Jeudi 28 avril 2016, à Saint-Denis, deux syndicalistes ont été arrêtés lors d'une manifestation dans le cadre de la mobilisation contre la loi « travail ». Les deux manifestants ont été placés en garde à vue, accusés d'avoir commis des violences contre les forces de l'ordre. Ils sont cités à comparaître aujourd'hui à 13 heures au tribunal de Bobigny.

Dans le même cadre, deux militants cheminots de Villeneuve St Georges ont été arrêtés lors de la manifestation de Paris, et sont actuellement toujours en garde à vue.

Nous condamnons fermement les arrestations, les gardes à vue sommaires, tout autant que les comparutions immédiates, symbole d'une justice expéditive.

Nous exprimons toute notre solidarité envers ces militants, arrêtés alors qu'ils exerçaient légitimement leur droit à manifester.

Ces arrestations sont injustifiées et les accusations formulées mensongères.

Nous exigeons l'abandon immédiat des poursuites judiciaires.

Nous rappelons que les pouvoirs publics, garants de l'Etat de droit, doivent assurer la protection de toutes et tous, doivent permettre à celles et ceux qui le souhaitent, de manifester dans de bonnes conditions.

communiqué

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 55 82 80 00

Montreuil, 29 avril 2016 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr